



**COMMISSION  
DE LA RELÈVE**

# **CAHIER DE PROPOSITIONS POLITIQUES**

---

**PREMIER CONGRÈS DES JEUNES DE LA  
COMMISSION DE LA RELÈVE DE LA COALITION AVENIR QUÉBEC**

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>A. RÉFORMES DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES</b>	<b>2</b>
Modernisation de la structure municipale	3
Limitation du nombre maximal de mandats d'un élu	4
Réforme du mode de scrutin	4
Incapacité provisoire	5
Vote électronique	5
<b>B. ÉDUCATION</b>	<b>6</b>
Réforme du cours d'éducation à la citoyenneté	6
Soutien aux élèves	7
Infrastructures scolaires	8
Formation professionnelle et technique	8
Échange linguistique	9
Cyberintimidation	10
<b>C. ÉCONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>11</b>
Avenir des régimes de retraite	11
Amélioration de la productivité dans la fonction publique québécoise	12
Réforme du régime de fiscalité québécoise	13
Économie numérique	14
Exploitation des hydrocarbures	15
<b>D. SANTÉ</b>	<b>16</b>
Boissons énergisantes	17
Activité physique	18
Don d'organes et de tissus	19

## A. RÉFORMES DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

---

Les différentes institutions politiques québécoises connaissent depuis quelques années des perturbations, autant internes qu'externes, qui plombent leur légitimité et nourrissent un cynisme grandissant auprès des Québécoises et des Québécois.

Au cœur même de ces institutions, tant les élus de l'Assemblée nationale, que ceux de nos municipalités, font face à plusieurs critiques, souvent justifiées, quant à leur rôle, les prérogatives qui leurs sont confiées et même leur éthique. La très grande majorité de nos représentants élus sont des femmes et des hommes responsables, dignes et qui considèrent l'intérêt public comme une priorité.

La Commission de la Relève de la Coalition Avenir Québec (CRAQ) est convaincue que les défis que soulève le contexte actuel offrent une opportunité exceptionnelle de moderniser nos structures décisionnelles. Le moment est venu de redonner aux citoyens du Québec confiance en leur processus démocratique, ainsi qu'aux personnes qui le conduisent avec la plus grande dévotion.

Le Québec ne peut être fort que lorsque ses structures décisionnelles sont dynamiques, à l'écoute des préoccupations de ses citoyens et prêtes à faire face aux défis qui se présenteront à elles.

Nos institutions sont une fierté pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois; nous ne pouvons pas, en tant que relève, laisser la situation actuelle se détériorer. Nous nous devons de nous impliquer et de faire tout en notre pouvoir pour nous assurer que le Québec dans lequel nous évoluerons sera représentatif des ambitions que nous nourrissons et des valeurs que nous chérissons.

## MODERNISATION DE LA STRUCTURE MUNICIPALE

*Considérant que* les enjeux liés au monde municipal se complexifient, que nos municipalités sont des organismes démocratiques, qu'elles forment la première ligne de services aux citoyens et que leur rôle sera amené à s'accroître dans les prochaines années;

*Considérant que* les différentes révélations faites dans le cadre de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats dans l'industrie de la construction (Commission Charbonneau) ont miné la confiance que les citoyens portent envers leurs élus municipaux;

*Considérant que* le gouvernement, et la classe politique en général, ont la responsabilité d'assurer la pérennité de notre système démocratique;

*Il est résolu de* moderniser le cadre dans lequel évoluent les acteurs municipaux, en misant principalement sur l'accroissement de l'autonomie de nos villes ainsi que sur l'imputabilité des élus;

*Il est, en outre, résolu de* mettre en place les mesures nécessaires pour accroître l'imputabilité des acteurs régionaux en soumettant au suffrage universel, lors de chaque élection municipale, les fonctions de préfet et de membres du conseil des municipalités régionales de comté (MRC).

*Il est, en outre, résolu de* renforcer l'autonomie des municipalités et de responsabiliser leurs actions en diversifiant leurs sources de revenus.

## LIMITATION DU NOMBRE MAXIMAL DE MANDATS D'UN ÉLU

*Considérant que* la Loi électorale, telle qu'elle s'applique actuellement, permet aux candidats, tant lors des élections municipales que provinciales, de se présenter et de se faire élire sans égard à une limite maximale de mandats consécutifs;

*Considérant que* l'excellent travail de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats dans l'industrie de la construction (Commission Charbonneau) et l'Unité permanente anticorruption (UPAC) a révélé que les divers stratagèmes de corruption ont été élaborés et instaurés sur de longues périodes de temps;

*Considérant que* le mandat de premier ministre et celui de maire nécessitent une éthique exemplaire, notamment de par les responsabilités particulières qui leur incombent.

*Il est résolu de* limiter à deux mandats consécutifs, ou 8 ans, le temps qu'un élu peut être maire d'une municipalité ou premier ministre du Québec.

## RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

*Considérant que* le mode de scrutin actuellement en vigueur au Québec (uninominal majoritaire à un tour), donne lieu à d'importantes distorsions entre le pourcentage total de votes recueillis par les partis politiques et le nombre de circonscriptions électorales, et donc d'élus siégeant à l'Assemblée nationale du Québec, remportées par ceux-ci;

*Considérant que* le principe de « vote stratégique » ne cesse de se répandre, notamment encouragé par les effets pervers du mode de scrutin actuel, biaisant ainsi la véritable expression de la volonté politique des Québécoises et des Québécois;

*Considérant qu'il y a lieu de* favoriser une meilleure représentativité des préférences politiques des électeurs, pouvant parfois être diluée pour des raisons stratégiques, notamment en permettant l'émergence et le maintien de plus petits partis;

*Considérant que* le mode de scrutin proportionnel permettrait d'accroître le sentiment d'avoir un impact sur les résultats et qu'il permet également, de par son principe même, d'augmenter la perception de légitimité des représentants élus.

*Il est résolu de modifier la Loi électorale afin de remplacer le mode de scrutin uninominal à un tour par celui de vote proportionnel.*

### **INCAPACITÉ PROVISOIRE**

*Considérant que l'Assemblée nationale a adopté, en mars 2013, la Loi permettant de relever provisoirement un élu municipal de ses fonctions;*

*Considérant que sont exclus de l'application de cette loi les députés de l'Assemblée nationale;*

*Considérant qu'il y a lieu d'assurer le mieux possible l'intégrité de tous les paliers de la structure politique québécoise et de restaurer la confiance des électeurs envers l'ensemble de leurs élus.*

*Il est résolu de permettre à la Cour supérieure, sur requête, de déclarer provisoirement incapable d'exercer toute fonction liée à sa charge un député de l'Assemblée nationale qui fait l'objet d'une poursuite intentée pour une infraction criminelle.*

### **VOTE ÉLECTRONIQUE**

*Considérant que les technologies évoluent toujours plus rapidement et qu'il est désormais possible pour le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) de bénéficier des avantages du vote électronique de façon sécuritaire, comme l'ont démontré de récentes expériences réalisées dans diverses municipalités canadiennes;*

*Considérant que l'organisation d'élections est très dispendieuse pour les contribuables québécois et que l'adoption du vote électronique permettrait ainsi de réduire les dépenses du DGEQ à long terme, tout en protégeant le droit de vote des électeurs.*

*Il est résolu de modifier la Loi électorale afin d'instaurer une transition qui, à terme, imposera l'utilisation du vote électronique lors de chacun des scrutins.*

## **B. ÉDUCATION**

Notre système d'éducation est à la source même de notre société québécoise moderne. De par son rôle d'agent socialisateur, il est ce par quoi le Québec se définit, grandit et bâtit son avenir. S'il fait actuellement face à des défis majeurs, il demeure une fierté, et ce, à chacun des niveaux de scolarisation.

Les élèves et étudiants ont la possibilité de s'épanouir dans des environnements où les professionnels qui les entourent sont dévoués et dédiés à offrir le meilleur service possible. Certaines institutions, notamment au niveau universitaire, sont reconnues internationalement pour la qualité de leur enseignement et la profondeur de leurs capacités de recherche.

Il serait illusoire de croire que le système d'éducation québécois est parfait, mais il serait irresponsable de ne pas mettre les efforts nécessaires pour assurer son excellence. L'avenir des prochaines générations en dépend.

Le réseau scolaire et le réseau post-secondaire du Québec se trouvent à la croisée des chemins. Des décisions doivent être prises afin qu'ils puissent poursuivre leurs missions et ainsi offrir aux jeunes d'aujourd'hui, et ceux à venir, des conditions optimales par lesquelles ils pourront se définir comme individu et comme Québécois.

### **RÉFORME DU COURS D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ**

*Considérant qu'il y a un désintéressement généralisé de l'ensemble de la population, notamment des jeunes, envers le système politique québécois;*

*Considérant que ce manque d'intérêt prend notamment racine dans une mauvaise connaissance du fonctionnement des rouages de notre démocratie et de la vie politique en général;*

*Considérant que* la majorité des Québécois n'a pas une maîtrise fonctionnelle des éléments juridiques de base de notre société, notamment en ce qui concerne leurs droits en matière de logement, d'emploi et de responsabilité civile générale;

*Considérant qu'il* serait possible de remédier à cette situation à l'aide d'un programme éducatif continu et intégré au cursus scolaire.

*Il est résolu de* réformer le cours d'éducation à la citoyenneté, misant particulièrement sur le contenu, tel que le droit, l'économie et la politique, ce qui outillerait mieux les jeunes dans leurs activités quotidiennes.

## SOUTIEN AUX ÉLÈVES

*Considérant que* le taux de décrochage scolaire demeure élevé, se situant, en 2010-2011, à 16.2% pour l'ensemble du Québec, à 18.6% pour l'ensemble des jeunes fréquentant le réseau scolaire public et à 20.1% pour les jeunes garçons fréquentant le réseau public;

*Considérant qu'il* y a actuellement 175 000 enfants qui sont identifiés comme étant des « élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage » (EHDAA), 20 % d'entre eux fréquentant le réseau scolaire public.

*Il est résolu d'accroître* l'accessibilité et la visibilité des services de soutien à l'élève, notamment en augmentant le nombre de professionnels présents en milieu scolaire;

*Il est, en outre, résolu de* favoriser, de concert avec la direction des établissements scolaires, la création et le développement de groupes et d'activités parascolaires qui se tiennent en dehors des heures de cours.

## INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

*Considérant qu'il* y a actuellement des écoles déclarées insalubres en raison de la présence de moisissures, de problèmes de ventilation et de la désuétude générale des bâtiments scolaires;

*Considérant que* cette insalubrité des établissements scolaires est prouvée comme étant la cause de différents problèmes médicaux affectant tant les élèves que le personnel scolaire les fréquentant;

*Considérant que,* depuis 2011, six établissements, dont quatre dans Hochelaga-Maisonneuve, ont été fermés en raison d'un problème de contamination de l'air;

*Il est résolu de* s'assurer que les élèves évoluent dans un milieu salubre qui ne cause aucun risque à leur santé ou à celle du personnel des établissements scolaires.

*Il est, en outre, résolu d'instaurer* un programme d'inspection des établissements scolaires.

*Il est, en outre, résolu d'investir* dans un vaste programme d'entretien et de rénovations des établissements scolaires, lesquels seront tenus responsables et devront assumer des pénalités s'ils ne répondent pas à des critères précis.

## FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

*Considérant qu'il* y a une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et qui nécessite une formation professionnelle et technique dans de nombreux secteurs de notre économie;

*Considérant que* la perception populaire envers ces emplois ne rend que trop peu justice à ces domaines, qui font pourtant partie de la fierté de milliers de familles québécoises et qui ont un impact très important sur l'économie du Québec;

*Considérant que* ces secteurs ne sont que trop peu mis de l'avant dans le parcours scolaire québécois, alors qu'ils peuvent s'avérer une piste d'avenir intéressante et une source de motivation pour nombre d'élèves.

*Il est résolu de valoriser les formations professionnelles et techniques, notamment auprès des élèves présentant des risques de décrochage élevés;*

*Il est, en outre, résolu d'encourager l'intégration d'élèves vers ces professions, notamment par la mise en place d'un Pacte aux apprentis, à l'instar du programme de subventions offert par le gouvernement du Canada et qui favorise l'intégration d'apprentis au sein de différents métiers.*

### ÉCHANGE LINGUISTIQUE

*Considérant que la qualité du français et la primauté de son utilisation sont des éléments essentiels pour assurer le rayonnement de la nation québécoise;*

*Considérant que la place de la communauté anglophone québécoise se situe aux côtés de celle des Québécois francophones et que le Québec est d'autant plus fort lorsque les deux cultures se fondent dans une identité commune;*

*Considérant que la possibilité de pouvoir apprendre et parler l'anglais est une richesse pour les jeunes québécois.*

*Il est résolu de créer un programme optionnel d'échange et d'immersion, au cours d'une année secondaire, dans une école anglophone ailleurs au Québec, afin de permettre aux élèves qui le souhaiteront de parfaire l'utilisation de l'anglais comme langue seconde. Le processus pourra être inversé pour les participants anglophones qui souhaiteraient vivre l'expérience dans une école francophone.*

### CYBERINTIMIDATION

*Considérant que 34 % des élèves de 9 à 17 ans affirment avoir été victimes d'intimidation ou de harcèlement sexuel à l'école et que, de ce nombre, 27 % ont été victimes d'intimidation par Internet;*

*Considérant que les conséquences de l'intimidation sont graves, allant de l'exclusion sociale et la perte d'estime de soi à la dépression et, dans des cas extrêmes, au suicide;*

*Considérant que les jeunes victimes de cyberintimidation ne sont jamais à l'abri de celle-ci, l'omniprésence des moyens de communications actuels permettant de subir ces actes en tout temps;*

*Considérant que la mort tragique de la jeune Rehtaeh Parsons à la suite d'un épisode de cyberintimidation a poussé le gouvernement de la Nouvelle-Écosse à légiférer pour protéger les victimes de cyberintimidation et prévenir l'impact de celle-ci sur d'autres jeunes.*

*Il est résolu de permettre aux victimes de cyberintimidation de poursuivre leur(s) intimidateur(s) en justice;*

*Il est, en outre, résolu de mieux protéger les victimes en leur permettant de demander une ordonnance de protection auprès d'un juge;*

*Il est, en outre, résolu de responsabiliser l'ensemble des groupes concernés tel que les parents, la direction des établissements scolaires et le corps professoral face à ce fléau grandissant.*

## C. ÉCONOMIE ET FINANCES PUBLIQUES

L'économie du Québec stagne, elle n'atteint pas son plein potentiel. Le niveau d'emploi a régressé en 2013, la croissance est anémique, la consommation des ménages est faible et la balance commerciale est déficitaire.

Le Québec fait face à des défis structurels majeurs qui assombrissent notre avenir et qui nécessitent que nous prenions des décisions concrètes pour relancer notre économie qui s'essouffle. Ces changements, il n'en tient qu'à nous, la relève, de les mettre en marche.

Le Québec est riche d'un potentiel créatif et entrepreneurial exceptionnel, et ce dans chacune des régions qui le composent. Nous devons donc faire preuve d'ambition, d'audace et il nous faut repousser nos limites pour que l'économie québécoise puisse prospérer. Elle n'a pas à être l'une des plus mal en point au Canada.

Osons prendre des risques et bâtissons un Québec qui nous ressemble; dynamique, innovant, qui veut réussir et qui retrouvera une forte croissance stable et durable.

### AVENIR DES RÉGIMES DE RETRAITE

*Considérant que* malgré certaines divergences sur les recommandations présentées, le rapport du comité d'experts sur l'avenir du système de retraite (rapport D'Amours) pose un constat clair sur l'urgence d'intervenir dans le dossier des régimes de retraite;

*Considérant que*, selon certaines prévisions, le nombre de personnes ayant 65 ans et plus croîtra d'environ 1,5 millions de personnes entre 1980 et 2020;

*Considérant que* le poids du système de retraite sur les finances de plusieurs organismes publics est préoccupant et que des mesures responsables et équitables doivent rapidement être prises pour faire face à la situation;

*Considérant que* de récentes études ont démontré qu'un nombre grandissant de

retraités retournent sur le marché du travail, une décision souvent motivée par des raisons financières.

*Il est résolu que* soit prioritaire la réforme du système de retraites afin d'en assurer la pérennité et de limiter son effet sur les services aux citoyens;

*Il est, en outre, résolu de* repousser l'âge d'obtention de la rente de retraite du Régime de rentes du Québec de 60 à 65 ans, tout en prenant en compte et en respectant le principe que certains métiers et emplois soient plus demandant au niveau des différentes tâches et fonctions des travailleurs;

*Il est, en outre, résolu d'utiliser* la moyenne des six meilleures années salariales pour calculer la moyenne des prestations;

*Il est, en outre, résolu que* soit imposé un régime de retraite à tous les nouveaux employés de la fonction publique;

*Il est, en outre, résolu de* limiter l'ajustement des prestations avec l'inflation à 50% de celle-ci jusqu'en 2020;

*Il est, en outre, résolu d'offrir* aux travailleurs retraités des outils qui leur apporteront plus d'autonomie et qui leur permettront un vieillissement actif, en levant les obstacles à l'embauche et au maintien dans l'emploi des travailleurs âgés, notamment en encourageant une révision des clauses d'admissibilité à la retraite incluses dans les conventions collectives, ainsi qu'en revoyant l'âge d'accès à certaines conditions avantageuses qui sont habituellement disponibles dès 65 ans.

### AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

*Considérant que* le Québec, comme le reste du Canada, éprouve des problèmes liés à l'accroissement de sa productivité au travail;

*Considérant que* la proportion des employés du secteur public dans le marché total de l'emploi représente près de 20% de l'ensemble des travailleurs du Québec;

*Considérant que* les gains en productivité permettent notamment de hausser le ni-

veau de vie en augmentant les salaires réels, en augmentant le niveau de compétitivité de l'économie sur les marchés internationaux, ainsi qu'en favorisant les termes d'échange lors d'importations de biens et de services;

*Considérant que* la portion de la croissance qui provient de la hausse de la force du travail diminuera au cours des prochaines années, en raison principalement du vieillissement de la population.

*Il est résolu de* mettre en place, en partenariat avec les syndicats, des incitatifs visant à accroître la productivité des employés du secteur public;

*Il est, en outre, résolu de* valoriser le travail des employés du secteur public et d'augmenter le sentiment d'appartenance qu'ils ont envers le service public;

*Il est, en outre, résolu de* diminuer les rigidités dans l'organisation du travail au sein du secteur public.

## RÉFORME DU RÉGIME DE FISCALITÉ QUÉBÉCOISE

*Considérant que* la fiscalité québécoise est lourde, qu'elle limite la croissance du revenu disponible et qu'elle ralentit les dépenses en consommation des Québécoises et Québécois, particulièrement ceux de la classe moyenne;

*Considérant que* l'instauration d'un taux de taxe de vente supplémentaire viendrait réduire la pression fiscale indirecte des biens de consommation dits nécessaires vers des biens moins essentiels comme les biens de luxe.

*Il est résolu de* remplacer le taux unique des taxes à la consommation vers différents taux de taxes de ventes.

*Il est, en outre, résolu de* remplacer le régime de taxes de vente à un seul niveau de taxation par un régime où les taxes à la consommation pour les biens « primaires » seraient en dessous du taux actuel de 14,975% et où les biens de luxes auraient un taux de taxation supérieur à 14,975%.

## ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

*Considérant que* la révolution numérique que nous connaissons aujourd'hui est un défi de taille pour l'industrie du numérique et des technologies de l'information, d'autant plus que le retard accusé par le Québec sur le plan législatif et politique ne cesse de s'accroître;

*Considérant que* le rapport présenté par la SODEC en octobre 2011, à la ministre de la Culture de l'époque, comportait vingt recommandations réalistes et qu'il évoquait une urgence d'agir face à la lenteur avec laquelle le Québec amorce le virage numérique dans le domaine de la culture;

*Considérant que* cette problématique risque d'affaiblir notre industrie culturelle et nos entrepreneurs, et surtout d'avoir des répercussions sur notre économie.

*Il est résolu que* l'adoption d'un modèle mieux adapté aux réalités de l'ère du numérique est devenu nécessaire pour l'industrie culturelle du Québec;

*Il est, en outre, résolu que* notre province doit amorcer ce virage numérique afin que le contenu culturel du Québec, particulièrement francophone, soit plus facilement accessible;

*Il est, en outre, résolu que* l'élaboration d'une stratégie claire, structurante et globale, mobilisant l'ensemble de l'administration publique dans ce virage numérique, soit de mise;

*Il est, en outre, résolu que* les programmes publics doivent être actualisés afin que les besoins des Québécoises et des Québécois soient mieux évalués, et pour assurer le développement du potentiel québécois dans ce secteur.

## EXPLOITATION DES HYDROCARBURES

*Considérant que* les estimations du potentiel de réserves d'hydrocarbures que possède le Québec indiquent une quantité importante de ressources;

*Considérant que* le Québec importe la totalité du pétrole qu'il consomme et que ces échanges impactent négativement notre balance commerciale;

*Considérant que* la dette du Québec est la plus élevée en pourcentage du produit intérieur brut au Canada;

*Considérant que* de nouvelles technologies d'exploration et d'exploitation soient disponibles et que ces dernières pourraient permettre, à terme, de réduire considérablement l'impact de ces activités sur l'environnement.

*Il est résolu que* seront entamées, sur des sites restreints et contrôlés, des évaluations d'impacts des techniques d'exploitation et d'exploration des réserves de gaz de schiste, afin que les Québécoises et les Québécois puissent connaître l'heure juste et précise quand viendra le moment de prendre position sur l'avenir de ce secteur;

*Il est, en outre, résolu de* permettre aux sociétés pétrolières de débiter leurs activités, tout en s'assurant que celles-ci appliquent et respectent les plus hauts standards de protection de l'environnement et des communautés avoisinantes;

*Il est, en outre, résolu que* l'ensemble des redevances issues des activités liées à l'exploitation des hydrocarbures sera directement versé à la dette, et ce, par souci d'équité intergénérationnelle.

## D. SANTÉ

Les dépenses en santé constituent actuellement la plus importante part du budget du gouvernement du Québec. Certaines projections indiquent que celles-ci pourraient pratiquement doubler d'ici 2030, atteignant pratiquement la moitié du budget. Il n'est donc pas anodin que le débat sur ce secteur de service si important pour la population soit à ce point au cœur des préoccupations des Québécoises et des Québécois.

Un débat qui est d'ailleurs fortement concentré sur les structures, le personnel de la santé et les soins qui y sont donnés, laissant ainsi dans l'ombre l'aspect plus humain. Derrière les chiffres, les pratiques et les bâtiments, des Québécoises et des Québécois vivent des situations difficiles et parfois angoissantes. Que ce soit lorsque vient le moment de fréquenter le réseau ou même avant, la santé des individus doit être une priorité pour le gouvernement du Québec.

La prévention joue ainsi un rôle primordial dans cette question, et ce autant pour la santé physique que mentale. Cette dernière prend d'ailleurs une place grandissante dans les préoccupations des autorités. Il est donc de la responsabilité de l'État québécois de s'assurer que les individus aient accès à des soins de qualité lorsque nécessaire, mais également qu'ils soient informés des mesures préventives qui sont mises à leur disposition.

Le système de santé québécois a atteint lui aussi un stade où devront s'imposer des changements importants. Le débat est lancé depuis des années, les points de vue ont été entendus, les craintes exprimées. Le moment en est ainsi arrivé où des décisions doivent être prises et des mesures concrètes appliquées. Les Québécoises et Québécois méritent un système de santé qui saura répondre à leurs besoins, sans pour autant qu'il ampute indirectement d'autres services. Il ne devrait pas y avoir de compromis à faire sur un enjeu ainsi important.

## BOISSONS ÉNERGISANTES

*Considérant qu'il est scientifiquement prouvé que la consommation excessive de caféine puisse provoquer de l'irritabilité, des pertes de sommeil, de la nervosité et peut aussi causer une accélération du rythme cardiaque, des arythmies ainsi que d'autres problèmes de santé;*

*Considérant que les boissons énergisantes peuvent contenir des quantités démesurées de caféine, certaines d'entre elles contenant plusieurs fois la quantité recommandée par Santé Canada;*

*Considérant que plusieurs tristes événements suggérant un lien entre la consommation de boissons énergisantes et des malaises cardiaques ont été rapportés à Santé Canada;*

*Considérant que les consommateurs de boissons énergisantes ignorent parfois la teneur en caféine ou même la présence de celle-ci dans le produit qu'ils consomment.*

*Il est résolu d'appuyer toutes initiatives ayant pour but de faire avancer les connaissances liées à la consommation des boissons énergisantes et les effets que celles-ci ont sur la santé, particulièrement celle des jeunes;*

*Il est, en outre, résolu de réduire la visibilité des boissons énergisantes et de rendre l'accès à celles-ci plus difficile, notamment en limitant leur promotion;*

*Il est, en outre, résolu d'afficher les effets néfastes que peuvent avoir les boissons énergisantes sur les emballages;*

*Il est, en outre, résolu de sensibiliser davantage les jeunes par rapport aux risques et aux effets néfastes liés à la consommation de boissons énergisantes.*

## ACTIVITÉ PHYSIQUE

*Considérant que le taux d'obésité et de maladies chroniques est en croissance chez les jeunes québécois et que la pratique du sport peut avoir un impact direct sur la santé de ceux-ci;*

*Considérant que la moyenne mondiale d'heures consacrées à l'éducation physique, de façon hebdomadaire, en milieu scolaire, est de 2 h 30, alors que la moyenne québécoise est de 2 heures au niveau primaire et de 1,3 heure au niveau secondaire;*

*Considérant que l'organisation des cours d'éducation physique n'est pas optimale, dans la mesure où les cours sont répartis sur une base d'horaire rotatif plutôt que sur une base hebdomadaire.*

*Il est résolu d'augmenter à 2 heures par semaine les cours d'éducation physique obligatoires, au niveau secondaire.*

## **DON D'ORGANES ET DE TISSUS**

*Considérant que* le système actuel permettant le don d'organes et de tissus est fondé sur le consentement et demande une démarche proactive des individus, qui n'est malheureusement pas toujours complétée ;

*Considérant que*, selon Transplant Québec, 364 personnes ont été transplantées grâce à 120 donateurs d'organes décédés au Québec en 2012 ;

*Considérant que* 1 250 personnes étaient en attente d'une transplantation dans cette même année et que 69 personnes sont décédées lors de la période d'attente, un chiffre en hausse comparativement à l'année précédente ;

*Considérant qu'*un don d'organes et de tissus, suite à un décès, peut sauver jusqu'à 8 vies et guérir jusqu'à 15 personnes.

*Il est résolu que* toute personne inscrite à la Régie de l'assurance maladie du Québec soit automatiquement inscrite au Registre des consentements au don d'organes et de tissus de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Une démarche de désinscription serait alors nécessaire pour les personnes ne souhaitant pas consentir à un don d'organes et de tissus.

